



Fonds communs

Fonds communs et FNB : des outils distincts, mais complémentaires



PHOTO SIMON GIROUX, ARCHIVES LA PRESSE

Hélène Gagné, gestionnaire de portefeuilles, Gestion privée Gagné Johnston (Valeurs mobilières PEAK)

L'idée n'est pas nouvelle. Depuis que les Fonds négociés en Bourse (FNB) ont commencé à vraiment gagner en popularité, bien des observateurs demandent s'ils ne vont pas un jour supplanter les fonds communs. Qu'en est-il ?

Publié le 3 mars 2021 à 9h00

JEAN GAGNON
COLLABORATION SPÉCIALE

Certes, la croissance des FNB au cours des dernières années a été impressionnante. Mais certaines caractéristiques de l'industrie des fonds communs font en sorte que celle-ci n'est pas à la veille de disparaître.

Au 31 décembre 2020, l'actif sous gestion des fonds communs à long terme s'établissait à 1749,3 milliards de dollars, selon les données de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), comparativement à 257 milliards pour les FNB. Toutefois, les FNB ont à nouveau diminué l'écart au cours de la dernière année grâce à un taux de croissance de l'actif sous gestion de 25,9 %, comparativement à 9,4 % pour les fonds communs à long terme.

De nombreux investisseurs

Bien que l'industrie des fonds communs montre certains signes de maturité, elle a accès à une gamme plus large d'investisseurs de toute taille, explique Hélène Gagné, gestionnaire de portefeuilles, Gestion privée Gagné Johnston (Valeurs mobilières PEAK). Pour négocier des FNB pour le compte de clients, le conseiller doit détenir la licence de conseiller de plein exercice accordée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Mais pour vendre des fonds communs, le conseiller n'a besoin que d'un permis de conseiller en épargne collective, ce que détiennent la grande majorité des planificateurs financiers, des représentants en assurance, ainsi que les conseillers dans les succursales bancaires.

Attrayant pour les jeunes épargnants

De plus, les fonds communs demeurent le véhicule parfait pour les jeunes épargnants qui commencent à investir de petites sommes, explique Hélène Gagné. « Ils peuvent par exemple se doter d'un portefeuille diversifié en souscrivant sur une base mensuelle à un fonds commun diversifié, même si ce ne sont au départ que de petits montants », dit-elle. Avec beaucoup plus de représentants ayant accès aux produits et une offre intéressante pour les petits investisseurs, les fonds communs ne sont donc pas à la veille de céder toute la place aux FNB, selon M^{me} Gagné.

La complémentarité

Les FNB ne sont plus uniquement des fonds indiciels, et plusieurs d'entre eux sont maintenant des fonds de gestion active, ce qui était l'exclusivité des fonds communs il n'y a pas si longtemps. Cela amène les deux types de fonds à se combiner de plus en plus, signale Alain Desbiens, directeur FNB chez BMO Gestion mondiale d'actifs. Pour obtenir une meilleure diversification, des fonds communs de gestion active vont maintenant détenir dans leurs portefeuilles des FNB qui reflètent des secteurs bien spécifiques. Et l'inverse est aussi possible dans certains cas.

Cette pratique se veut un complément intéressant, car elle permet aux petits investisseurs de toucher à des secteurs qui leur seraient en temps normal plus difficilement accessibles. Par exemple, de grands investisseurs peuvent inciter les manufacturiers de FNB à créer un fonds très spécifique pour refléter, disons, le secteur des infrastructures. Les gestionnaires de fonds communs diversifiés peuvent alors inclure ce FNB dans leurs fonds communs et offrir cette exposition à tous les petits investisseurs.

L'avenir est aux fonds ESG

Malgré leurs différences, les fonds communs et les FNB ont un objectif en commun, soit le développement de fonds ESG, c'est-à-dire des fonds respectant certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, souligne Léon Garneau Jackson, directeur, BMO Gestion mondiale d'actifs. « Et s'ils le font tous, c'est que la popularité de ces fonds est indéniable », dit-il.

Le dernier rapport de tendances de l'Association pour l'investissement responsable (AIR) révèle que les actifs sous gestion canadiens de l'investissement responsable totalisent aujourd'hui 3,2 billions de dollars, soit une croissance de 48 % sur deux ans. « Autant pour les fonds communs que pour les FNB, l'investissement responsable ESG va façonner l'avenir de l'industrie des fonds d'investissement », prévoit Alain Desbiens.